

⑰ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

⑪ N° de publication : **2 561 684**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

⑳ N° d'enregistrement national : **84 04704**

⑤① Int Cl⁴ : E 02 D 17/20, 19/02; A 01 G 9/02.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 23 mars 1984.

③③ Priorité :

④③ Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 39 du 27 septembre 1985.

⑥① Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦① Demandeur(s) : *ROSSI Jean-Louis.* — FR.

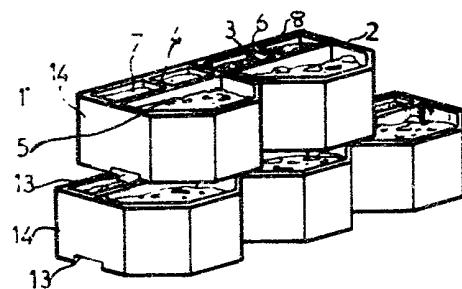
⑦② Inventeur(s) : Jean-Louis Rossi.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) : Cabinet Hautier, Office méditerranéen
de brevets d'invention.

⑤④ Elément de construction pour murs de soutènement destiné à être garni de végétation.

⑤⑦ L'invention a pour objet des éléments de construction.
L'assemblage des éléments de construction 1 est constitué
par un bac sans fond 2, des cloisons verticales 3, 4 délimitent,
en aval, un grand espace 5 et vers l'amont deux espaces plus
petits 6, 7 et ce, grâce à une cloison 3 parallèle à la paroi
amont 8 du bac et à la cloison perpendiculaire 4 reliant ladite
paroi amont 8 et la cloison 3 qui lui est parallèle. Des
échancrures 13 disposées sur les parois latérales 14 du bac 2
permettent aux bacs 2 de s'emboîter les uns dans les autres.
L'invention s'applique aux murs de soutènement, murs anti-
bruit.



FR 2 561 684 - A1

D

L'invention a pour objet des éléments de construction pour murs de soutènement destinés à être garnis de végétation.

La création de plus en plus importante de tranchées pour la création ou l'agrandissement de routes impose la création de murs de soutènement.
5 Ces murs sont onéreux et disgracieux. La préservation de l'environnement implique de garnir de végétation les murs de soutènement.

Ces murs de soutènement peuvent être utilisés par les particuliers, par les professionnels (Ponts et Chaussées, Génie Rural, Paysagistes, Entreprises de Travaux Publics, Cultivateurs etc.).

10 Il existe déjà des éléments de construction. Ces éléments font office de bacs, ce sont des caissons qui laissent un espace ouvert important pour que puissent s'y développer des arbustes ou des plantes couvrantes. Ces éléments se montent à sec par emboîtement, les uns dans les autres.

15 D'autres éléments ont une forme en cavité qui empêche l'évacuation trop rapide de l'eau. Le remplissage des éléments ou des bacs avec de la terre se fait au fur et à mesure du montage des éléments de construction. Par leur forme en caisson, ces éléments produisent dans l'assemblage du mur de soutènement un enchaînement.

20 Les éléments de construction ci-dessus décrits sont faits de pots de fleurs, qui sont montés à sec et assemblés les uns dans les autres pour former un mur de soutènement. Ce type de mur de soutènement est plus ou moins fragile et ce, en fonction de la pente du talus ou de la tranchée, du climat etc. Les plantes ont une fonction de décoration pour cacher le mur, mais elles ne coopèrent en aucune façon avec les éléments de
25 construction et le sol pour améliorer la stabilité dudit mur.

L'invention tend à résoudre ces problèmes. Les plantes ont une action sur le mur de soutènement qui est ancré par les racines des plantes dans le sol, les racines des plantes s'entrecroisent également d'un élément de construction à l'autre, améliorant ainsi l'assemblage desdits éléments
30 entre eux.

A cet effet, l'élément de construction selon l'invention est constitué par un bac sans fond, des cloisons verticales délimitent un grand espace et au moins deux espaces.

35 Les cloisons verticales sont disposées de manière à ce qu'elles délimitent un grand espace vers l'aval et au moins deux espaces plus petits vers l'amont.

Un élément de construction peut être composé de deux ou de plusieurs bacs sans fond.

Selon une réalisation préférée, chaque élément de construction est

composé d'un bac dont les cloisons verticales délimitent, en aval, un grand espace et vers l'amont deux espaces plus petits et ce, grâce à une cloison parallèle à la paroi amont du bac et à la cloison perpendiculaire reliant ladite paroi amont et la cloison qui lui est parallèle.

5 Selon un autre mode de réalisation préféré, l'élément de construction est constitué de deux bacs adjacents, fabriqué en un seul bloc, ce qui réduit les coûts de fabrication. Sur les chantiers il est possible de séparer les deux bacs au marteau.

Les dessins ci-joints donnés à titre d'exemple indicatif et non
10 limitatif permettront aisément de comprendre l'invention. Ils représentent un mode de réalisation préféré selon l'invention.

La figure 1 est une vue d'un élément de construction, vu de dessus, composé de deux bacs.

La figure 2 est une vue en coupe de l'élément de construction suivant
15 l'axe A-A représenté à la figure 1.

La figure 3 est une vue en perspective d'un assemblage d'éléments de construction.

La figure 4 est une vue en coupe d'un assemblage d'éléments de construction mettant en évidence le talus, la terre dans les bacs, les
20 plantes et leurs racines.

L'élément de construction 1 selon l'invention est constitué par un bac sans fond 2, des cloisons verticales 3, 4 délimitent un grand espace 5 et au moins deux espaces 6 et 7.

Les cloisons verticales 3 et 4 sont disposées de manière à ce
25 qu'elles délimitent un grand espace 5 vers l'aval et au moins deux espaces plus petits 6 et 7 vers l'amont.

Un élément de construction 1 peut être composé de deux bacs 2A, 2B ou de plusieurs bacs sans fond.

Les cloisons verticales 3, 4 délimitent, en aval, un grand espace 5
30 et vers l'amont deux espaces plus petits 6, 7 et ce, grâce à une cloison 3 parallèle à la paroi amont 8 du bac et à la cloison perpendiculaire 4 reliant ladite paroi amont 8 et la cloison 3 qui lui est parallèle.

Selon un autre mode de réalisation préféré représenté à la figure 3, l'élément de construction 1 est constitué de deux bacs adjacents 2A, 2B,
35 fabriqué en un seul bloc, ce qui réduit les coûts de fabrication.

Les racines 9 d'une plante 11 peuvent passer d'un bac à l'autre par le grand espace 5, par contre, elles ne peuvent, par les espaces 6 et 7, qu'aller directement dans le sol 10. Grâce à ces espaces amonts 6 et 7, les racines 9 s'entremêlent d'une plante 11 à l'autre mais uniquement dans

le sol 10.

La taille des espaces 6 et 7, est telle que lorsque les bacs 2 sont superposés les uns sur les autres, les racines 9, qui sortent du bac supérieur, ne puissent aller que vers le sol 10 et non dans le bac 5 inférieur, c'est-à-dire que la cloison verticale 3 du bac supérieur vient au niveau de la paroi amont 8 du bac inférieur.

Dans la figure 4 le premier bac repose sur une semelle 12, puis le bloc est enfoui dans le sol en le laissant dépasser de plusieurs centimètres, environ huit centimètres.

10 Si la hauteur du mur est faible, environ 1 mètre 50, la semelle 12 est en terre tamisée. Si la hauteur du mur est supérieure à 1 mètre 50, la semelle est coulée. Des échancrures 13 disposées sur les parois latérales 14 du bac 2, permettent aux bacs 2 de s'emboîter les uns dans les autres lorsqu'ils se superposent, pour monter à sec le mur de soutènement.

REVENDEICATIONS

1. Elément de construction pour monter à sec des murs de soutènement destiné à être garni de végétation caractérisé par le fait que l'élément de construction (1) est constitué par un bac sans fond (2), des cloisons 5 verticales (3, 4) délimitent un grand espace (5) et au moins deux espaces (6 et 7).

2. Elément de construction pour monter à sec des murs de soutènement destiné à être garni de végétation selon la revendication 1 caractérisé par le fait que les cloisons verticales (3 et 4) sont disposées de manière 10 à ce qu'elles délimitent un grand espace (5) vers l'aval et au moins deux espaces plus petits (6 et 7) vers l'amont.

3. Elément de construction pour monter à sec des murs de soutènement destiné à être garni de végétation selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2 caractérisé par le fait qu'un élément de 15 construction (1) peut être composé de deux bacs (2A, 2B) ou de plusieurs bacs sans fond.

4. Elément de construction pour monter à sec des murs de soutènement destiné à être garni de végétation selon la revendication 1 caractérisé par le fait que les cloisons verticales (3, 4) délimitent, en aval, un 20 grand espace (5) et vers l'amont deux espaces plus petits (6, 7) et ce, grâce à une cloison (3) parallèle à la paroi amont (8) du bac et à la cloison perpendiculaire (4) reliant ladite paroi amont (8) et la cloison (3) qui lui est parallèle.

5. Elément de construction pour monter à sec des murs de soutènement 25 destiné à être garni de végétation selon l'une quelconque des revendications 1, 3 ou 4 caractérisé par le fait que l'élément de construction (1) est constitué de deux bacs adjacents (2A, 2B), fabriqué en un seul bloc, ce qui réduit les coûts de fabrication.

6. Elément de construction pour monter à sec des murs de soutènement 30 destiné à être garni de végétation selon l'une quelconque des revendications 1, 2, 3, 4 ou 5 caractérisé par le fait que la taille des espaces (6 et 7), est telle que lorsque les bacs (2) sont superposés les uns sur les autres, les racines (9), qui sortent du bac supérieur, ne puissent aller que vers le sol (10) et non dans le bac inférieur, c'est-à-dire que la cloison verticale (3) du bac supérieur vient au niveau de la 35 paroi amont (8) du bac inférieur.

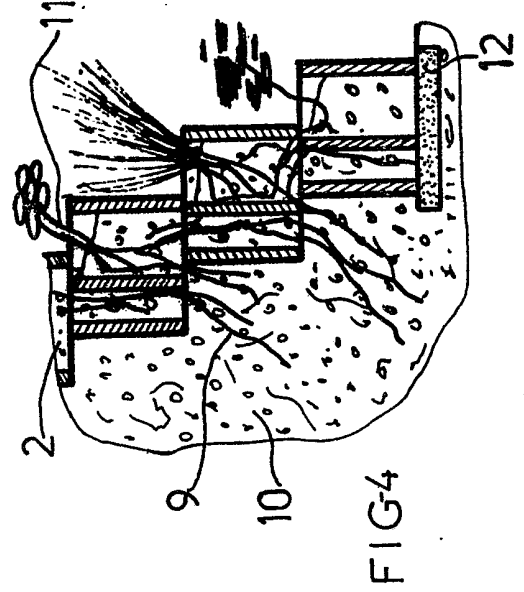


FIG-4

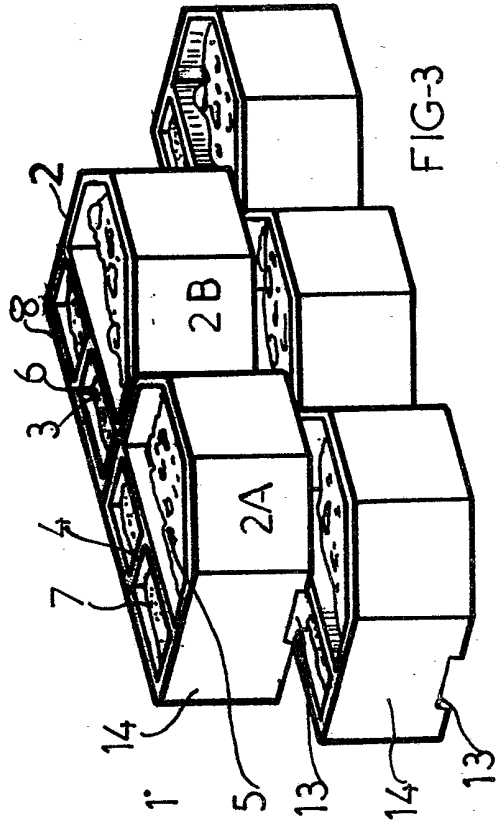


FIG-3

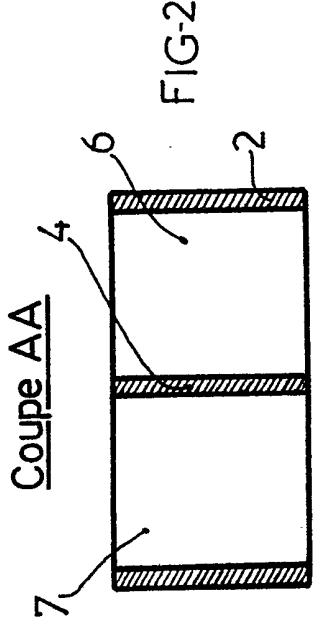


FIG-2

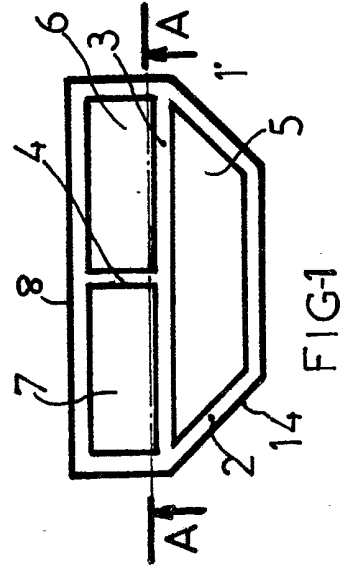


FIG-1